

Note d'information à l'attention des parents d'élèves de Grande Section **concernant les Classes à Horaires Aménagés Musicales** **de l'école Lully-Vauban**

Madame, Monsieur,

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) de l'école Lully/Vauban recrutent 44 élèves de CP pour la rentrée 2024.

Dans ces classes, outre l'enseignement général, les élèves bénéficient d'un enseignement musical intégré au temps de classe et dispensé par des professeurs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc :

CP et CE1 : formation musicale, chant choral.

CE2 : formation musicale, chant choral et formation instrumentale.

CM1 et CM2 : formation musicale, chant choral, formation instrumentale individuelle et formation instrumentale collective (orchestre).

Ces classes sont ouvertes à tout enfant qui manifeste un intérêt certain pour la musique.

Des tests d'admissibilité permettent d'apprécier les prédispositions musicales de l'enfant (rythme, chant, écoute) ; ils auront lieu **entre le 11 et le 14 mars 2024** au Conservatoire de Versailles, rue de la Chancellerie.

Si vous souhaitez que votre enfant y participe, de manière spontanée ou sur les conseils de l'enseignant de votre enfant, vous procéderez au dépôt de sa candidature sur le site internet du conservatoire, du **8 janvier au 2 février 2024** <http://crr.versaillesgrandparc.fr/> (dans la limite de 220 candidatures)

A l'issue de ces tests, son éventuelle admission sera ensuite examinée le **4 avril 2024** par une commission réunissant des représentants de l'Education Nationale, du Conservatoire et des parents d'élèves. Enfin, les résultats seront publiés dans l'après-midi sur le site internet de l'école Lully-Vauban, et celui du Conservatoire.

POINTS IMPORTANTS :

Les classes CHAM comptent 22 élèves par classe. Les élèves sont totalement dispensés de frais d'inscription et de scolarité au Conservatoire.

Le choix de la Classe à Horaires Aménagés Musicale suppose un investissement quotidien de l'enfant, mais aussi des parents. L'enfant doit travailler tous les jours sa musique (15 minutes en CP et davantage au fil de sa scolarité), ce qui nécessite un suivi régulier.

Il faut bien comprendre en effet que l'enfant doit mener de front sa formation musicale et sa formation générale, ce qui lui demande une capacité à se mobiliser et à gérer cette charge de travail.

Il est indispensable que l'enfant conserve un intérêt constant pour les apprentissages musicaux, lesquels requièrent efforts et persévérance.

L'inscription dans une classe CHAM implique aussi des contraintes organisationnelles :

- Les classes musicales de Lully voient leur matinée prolongée jusqu'à 12 h 00 ; les élèves sont donc amenés à déjeuner le plus souvent à la cantine.
- Les dérogations pour fratrie, que ce soit pour l'école maternelle voisine ou en traditionnel à l'école Lully/Vauban ne sont pas toutes acceptées.
- En formation musicale et en instrument, méthodes et partitions sont en partie à acheter par la famille.
- Enfin, quelques manifestations et concerts se déroulent le soir ou le samedi.

Vous pouvez d'ores et déjà, parler de cette possibilité d'orientation à l'enseignant(e) de votre enfant ou au directeur de l'école maternelle.

Laurence BRETON

Inspectrice de l'Education Nationale de Versailles